

Programme d'accessibilité des établissements touristiques

Formulaire de demande d'aide financière 2024-2027

Section 1

Identification du demandeur

1.1 Coordonnées de l'entreprise ou organisme (si l'entreprise et le site touristique diffèrent, remplissez 1.1 et 1.2)

Nom de l'entreprise ou organisme	NEQ	Numéro TPS	Numéro TVQ
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse de correspondance - N° et rue (siège social)	Municipalité	Code postal	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Téléphone	Courriel	Site Internet	Région touristique
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1.2 Coordonnées du site touristique Si différent de l'entreprise ou organisme

Nom du site touristique			
<input type="text"/>			
Adresse - N° et rue	Municipalité	Code postal	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Téléphone	Courriel	Site Internet	Région touristique
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1.3 Personne représentant l'entreprise ou l'organisme (président ou propriétaire)

Nom	Titre	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Téléphone bureau	Téléphone mobile	Courriel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1.4 Responsable du projet Si différent de ci-dessus

Nom	Titre	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Téléphone bureau	Téléphone mobile	Courriel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

! Un extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration, de direction ou du conseil de bande devra être déposé pour désigner un représentant pour compléter et signer tous les documents nécessaires à une demande d'aide financière (non remboursable) dans le cadre du Programme d'accessibilité des établissements touristiques (PAET), si applicable.

1.5 Entités participantes (Projet collectif)

Si votre demande concerne un projet collectif, indiquer les entités participantes.

Nom de l'entreprise ou organisme porteur du dossier	NEQ	Responsable du projet
Autres entreprises ou organismes participants	NEQ	Responsable du projet

L'organisation doit être affichée sur un site ou une publication touristique

(l'attribution de l'aide financière sera conditionnelle à cette reconnaissance):

L'organisation ou son offre touristique sont-elles inscrites sur le site Bonjour Québec? Oui Non

- L'organisation est en démarrage ou il n'y a aucune offre touristique sur le site.
- Un courriel a été transmis à l'équipe de gestion de l'information touristique du Ministère afin de vérifier si la nouvelle offre touristique à développer dans le cadre du projet présenté répond aux critères d'admissibilité de la banque de données sur les produits et services touristiques.
- Non, mais une demande d'inscription a été transmise à l'équipe de gestion de l'information touristique du Ministère.
- Non, et aucune démarche n'a été réalisée.
- L'organisation est membre ou est affichée sur le site d'une :
- Association touristique régionale, spécifier :
- Association touristique sectorielle, spécifier :
- Association touristique locale, spécifier :
- Route touristique, spécifier :
- Autre, spécifier :

Section 2 Portrait de l'établissement

2.1 Informations générales

Entrée en activité (JJ-MM-AAAA) Statut légal Propriétaire des lieux Spécifier si autre

--	--	--	--

! Si vous êtes **locataire**, complétez le formulaire qui devra être déposé avec le dossier pour le comité d'analyse : « Autorisation du propriétaire-participation du locataire », en annexe.

Activité principale :

Activités secondaires :

Mission de l'organisation :

Date de fin de l'année financière (JJ-MM-AAAA) :

L'organisation offre-t-elle des services d'hébergement? Oui Non

L'organisation est-elle une pourvoirie? Oui Non

! Les pourvoiries doivent posséder un permis en règle et s'être acquittées de toute obligation prévue par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et ses règlements. À déposer pour le comité d'analyse, si applicable.

L'organisation exerce-t-elle des activités dans le secteur du tourisme de nature ou d'aventure? Oui Non

Si oui, est-ce que l'organisation se conforme au programme Qualité-Sécurité d'Aventure Écotourisme Québec? Oui Non

! Les organisations qui offrent des activités de nature ou d'aventure doivent se conformer aux normes du programme Qualité-Sécurité d'Aventure Écotourisme Québec (AEQ) ou avoir entrepris une démarche en ce sens. À déposer pour le comité d'analyse, si applicable.

L'organisation est-elle inscrite au Registre des lobbyistes? Oui Non

L'organisation est-elle inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics? Oui Non

L'organisation est-elle sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. (1885), ch. C-36) ou de la Loi sur la faillite ou l'insolvabilité (L.R.C. (1985), ch. B-3)? Oui Non

Au cours des deux années précédant la demande d'aide financière, l'organisation a-t-elle fait défaut de respecter ses obligations après avoir été dûment mise en demeure en lien avec l'octroi d'une aide financière du ministère du Tourisme?

Oui Non

Type d'établissement :

- Attract touristique, spécifier :
- Festival et événements, nombre d'éditions consécutives :
- Hébergement, spécifier et remplissez la section 2.2 :
- Lieux d'accueil et de renseignements touristiques agréés, spécifier :
- Services touristiques, spécifier :
- Restaurant, localisé dans l'un des secteurs d'activités admissibles cités précédemment.

! L'établissement auquel est associé le restaurant devra être accessible ou en voie de l'être au terme du projet déposé, pour que le restaurant puisse bénéficier du programme.

Période d'activités :

À l'année OU (cochez toutes les cases applicables) Printemps Été Automne Hiver

2.2 Hébergement

Unités (chambre, suite, appartement, chalet)

Nombre total d'unités	Nombre d'unités accessible	Nombre d'unités partiellement accessible	Nombre d'unités non accessible
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Conformité envers la Loi sur l'hébergement touristique En processus d'enregistrement Enregistré

Numéro d'enregistrement Date d'enregistrement (JJ-MM-AAAA)

Votre numéro d'enregistrement est affiché sur : (cocher toutes les cases applicables)

Page d'accueil du site Internet Facebook Instagram X YouTube Autre :

Section 3

Le bâtiment (si applicable)

Données sur le bâtiment principal ou celui qui est visé par le projet

3.1 Renseignements généraux

Année de construction (AAAA) Superficie pi² m² Nb d'étages Ascenseur Oui Non Plateforme élévatrice Oui Non

Y a-t-il eu un changement de vocation Oui Non Si oui, en quelle année (AAAA) :

3.2 Améliorations

Avez-vous fait des rénovations pour améliorer l'accessibilité de votre établissement ?

Oui Non Si oui, en quelle année (AAAA) :

Brève description des améliorations (joindre une annexe au besoin)

3.3 Caractéristiques

Est-ce que votre site a déjà en place :

- Un espace de stationnement désigné et bien identifié (panneau)
- Un parcours sans obstacles, sans marche ni seuil à partir du stationnement vers l'entrée
- Une rampe d'accès vers l'entrée
- Une entrée sans marche ni seuil
- Une salle de toilette accessible

Votre établissement offre déjà ?

- Des activités adaptées, spécifier :
- Le déplacement sur le site en véhicule adapté (charrette, voiturette de golf, etc.), spécifier :
- Le prêt d'équipements spécialisés (lève-personne, fauteuil roulant, banc de douche, etc.), spécifier :

Section 4 Le projet

Titre :

Objectif :

Description du projet :

Le projet concerne-t-il un des volets suivants (sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)?

- Construction
- Reconstruction, incluant la démolition d'une infrastructure désuète
- Agrandissement
- Aménagement intérieur ou extérieur
- Adaptation ou reconversion
- Acquisition ou remplacement d'équipement
- Déploiement d'une nouvelle expérience touristique
- Autres (précisez) :
- Aucun de ces critères.

Section 5 Pertinence touristique du projet

Le projet (sélectionnez tous les choix qui s'appliquent) :

- Développe ou bonifie une offre d'hébergement accessible
- Ajoute à votre offre de services des activités adaptées aux personnes en situation de handicap
- Comporte une initiative ou une solution innovante, en lien avec un produit ou un service, des pratiques ou des technologies

Section 6 Tourisme responsable et durable

Le projet s'inscrit-il dans une démarche structurée de développement durable? Oui Non

Si oui, expliquer (joindre une annexe au besoin) :

À ce titre, le projet prévoit-il l'adoption de pratiques écoresponsables, soit :

- Un choix de matériaux durables? Oui Non
- Des fournisseurs locaux et/ou ayant des pratiques d'affaires écoresponsables? Oui Non
- Des technologies propres visant notamment une augmentation de l'efficacité énergétique (ex. équipements permettant une meilleure gestion de l'eau et d'énergie dans les salles de toilette)? Oui Non
- Une réduction dans l'utilisation des matières (ex. équipements, fournitures, matériaux, et toute autre ressource matérielle)? Oui Non

Section 7

Faisabilité du projet

En plus des éléments énumérés précédemment, le projet doit :

- comprendre une demande complète et de qualité permettant son appréciation;
- présenter un montage financier complet et réaliste;
- démontrer que l'organisation est viable financièrement;
- démontrer la capacité de l'organisation à réaliser le projet.

Je confirme avoir pris connaissance des critères d'appréciation du projet. Oui Non

Synthèse des éléments clés du projet

Y a-t-il des éléments clés que vous souhaitez porter à notre attention? (joindre une annexe au besoin)

Pourquoi devrait-on accorder un soutien financier à votre projet? (joindre une annexe au besoin)

! Nous sommes conscients que vous n'êtes possiblement pas familier avec les normes du Code de construction du Québec et avec le [Guide sur l'accessibilité des bâtiments, Code de construction, Chapitre I – Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 2015 \(modifié\)](#), mais après la visite de vos installations par un représentant de Kéroul, il sera plus facile de définir le projet qui fera l'objet de la demande d'aide financière.

NOTES

- Afin de valider l'admissibilité de votre projet, envoyer les sections 1 à 4 par courriel à : paet@keroul.qc.ca.
- À la suite de l'ouverture de votre dossier, nous communiquerons avec vous pour planifier la suite du processus.
- Tous les détails du programme d'aide financière sont disponibles dans le [Guide du demandeur](#).

Pour toutes questions, contacter **Nathalie Roy**, directrice du PAET à :
paet@keroul.qc.ca ou **514 252-3104**.

**Les sections suivantes sont nécessaires
seulement au moment de déposer votre demande
d'aide financière complète pour le comité d'analyse.**

Section 8 Les ressources impliquées dans le projet

8.1 Responsable des plans

Responsable #1

Architecte Technicien en architecture Designer d'intérieur Spécialiste en aménagement paysager

Non applicable Autre :

Nom du professionnel

Numéro de permis

Firme

Adresse - N° et rue

Municipalité

Code postal

Téléphone

Courriel

Responsable #2 (si applicable)

Architecte Technicien en architecture Designer d'intérieur Spécialiste en aménagement paysager

Non applicable Autre :

Nom du professionnel

Numéro de permis

Firme

Adresse - N° et rue

Municipalité

Code postal

Téléphone

Courriel

8.2 Soumissions (entrepreneurs ou fournisseurs)

NOTES

- **Deux soumissions détaillées et comparables** d'entrepreneurs généraux ou spécialisés possédant les licences appropriées de la RBQ, démontrant **les travaux en lien avec l'accessibilité**, doivent être déposées.
- Dans le cas d'un projet global, seulement les travaux en lien avec l'accessibilité seront admissibles.
- Si vous avez une **Licence de constructeur-propriétaire**, une soumission détaillée (matériaux et main-d'œuvre) doit être déposée.
- Une estimation détaillée (matériaux et main-d'œuvre) pour les travaux de réparation, d'entretien ou de rénovation de moins de 20 000 \$ et réalisés lorsque requis par une personne possédant une carte de compétence en conformité avec les exigences de la RBQ.
- Si vous devez recourir à un **appel d'offres public** (travaux de 100 000 \$ et plus avant taxes), vous devez :
 - Déposer les documents publiés.
 - **Isoler la portion des travaux en lien avec l'accessibilité de la liste des travaux généraux** afin d'établir le montant admissible à la demande d'aide financière.
- **Deux soumissions comparables pour l'achat de matériel spécialisé** doivent être déposées.

Soumission retenue (entrepreneur ou fournisseur)

Nom de l'entreprise

NEQ

Numéro RBQ

Adresse - N° et rue

Municipalité

Code postal

Deuxième soumission comparable (entrepreneur ou fournisseur)

Nom de l'entreprise

NEQ

Numéro RBQ

Adresse - N° et rue

Municipalité

Code postal

! L'aide financière est disponible sous 3 volets distincts : 1-**Infrastructures** (maximum 100 000 \$). 2-**Projet novateur** (maximum 50 000 \$). 3-**Projet collectif** (maximum 300 000 \$). Les demandeurs peuvent déposer un projet dans les volets 1 et 2 en même temps jusqu'à concurrence d'une subvention de 150 000 \$. Veuillez-vous référer au [Guide du demandeur](#) pour tous les détails.

Section 9

Volet 1 : Infrastructures et aménagement extérieur

Volet 1 : Infrastructures et aménagement extérieur – Maximum de 100 000 \$

Aide financière pour un projet visant à rendre accessible ou à bonifier son offre déjà accessible (infrastructure et aménagement extérieur).

Coûts

Éléments	Montant arrondi (\$)
Sous-total du projet	
Frais de contingence : le versement sera réalisé selon les coûts réels (maximum 5 %)	
Frais de services professionnels (maximum 10 %)	
TPS (portion non-remboursable)	
TVQ (portion non-remboursable)	
Total du projet	

Sources de financement

Inclure toutes les sources de financement en lien avec votre projet.

! À noter qu'une **mise de fonds minimale de 35 % OBL, 20 % OBNL** est exigée (10 % pour les communautés ou nations autochtones et pour les établissements de la région des Îles-de-la-Madeleine).

Source de financement	Type de financement	Sollicité	Confirmé	Montant (\$)

Ministère du Tourisme - Kéroul (PAET)

Montant total

Section 10

Volet 2 : Projet novateur : matériel et équipement

Volet 2 : Projet novateur : matériel et équipement – Maximum de 50 000 \$

Aide financière pour un projet novateur visant à élargir et diversifier l'offre touristique accessible ou qui présente une amélioration par l'acquisition d'équipements adaptés ou la mise en place d'activités accessibles.

Coûts

Éléments	Montant arrondi (\$)

Sous-total du projet	
Frais de contingence : le versement sera réalisé selon les coûts réels (maximum 5 %)	
Frais de services professionnels (maximum 10 %)	
TPS (portion non-remboursable)	
TVQ (portion non-remboursable)	
Total du projet	

Sources de financement

Inclure toutes les sources de financement en lien avec votre projet.

! À noter qu'une **mise de fonds minimale de 35 % OBL, 20 % OBNL** est exigée (10 % pour les communautés ou nations autochtones et pour les établissements de la région des Îles-de-la-Madeleine).

Source de financement	Type de financement	Sollicité	Confirmé	Montant (\$)

Ministère du Tourisme - Kéroul (PAET)

Montant total	
----------------------------	--

Section 11 Volet 3 : Projet collectif

VOLET 3 : Projet collectif – Maximum de 300 000 \$

Aide financière pour les projets collectifs (2 établissements et +).

Coûts

Éléments	Montant arrondi (\$)
Sous-total du projet	
Frais de contingence : le versement sera réalisé selon les coûts réels (maximum 5 %)	
Frais de services professionnels (maximum 10 %)	
TPS (portion non-remboursable)	
TVQ (portion non-remboursable)	
Total du projet	

Sources de financement

Inclure toutes les sources de financement en lien avec votre projet.

- ! À noter qu'une **mise de fonds minimale de 35 % OBL, 20 % OBNL** est exigée (10 % pour les communautés ou nations autochtones et pour les établissements de la région des Îles-de-la-Madeleine). Chaque demandeur doit contribuer financièrement à un minimum de 10 % du total du projet pour que le projet puisse être considéré collectif.

Source de financement	Type de financement	Sollicité	Confirmé	Montant (\$)

Ministère du Tourisme - Kéroul (PAET)

Montant total

Section 12

Déclaration

Je soussigné,

(Nom complet en caractères d'imprimerie)

- Déclare que les renseignements fournis dans cette demande et les documents joints sont complets et véridiques.
- M'engage à fournir aux représentants de Kéroul toute l'information supplémentaire nécessaire à l'analyse du projet.
- Comprends que la présente demande d'aide financière n'entraîne pas nécessairement son acceptation.
- Confirme aller en appel d'offres public pour les contrats de construction de 100 000 \$ et plus avant taxes.
- Certifie que si le projet est accepté, les travaux de rénovation ou de transformation seront effectués conformément au [Guide sur l'accessibilité des bâtiments, Code de construction, Chapitre I – Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 2015 \(modifié\)](#) et seront réalisés par des ressources détenant la licence appropriée, conformément à la Loi sur le bâtiment (L.R.Q. chap. B-1.1).
- M'engage à respecter les lois, les règlements, les décrets, les arrêtés ministériels et les normes applicables. À ce titre, je m'engage notamment à respecter les principes du développement durable inscrit dans la Loi sur le développement durable du Québec (2006, c. 3, a. 6.) et à minimiser autant que cela est possible les impacts environnementaux que pourrait avoir mon projet.

Le paiement de l'aide financière s'effectuera en deux versements.

- Un premier versement, correspondant à 60 % de l'aide financière, sera versé à la suite de la signature de la convention d'aide financière avec le promoteur.
- Le versement final, correspondant à 40 % de l'aide financière, sera versé à la suite de l'obtention de la cote « accessible » de Kéroul, ou à l'acceptation des travaux par Kéroul si la cote est déjà obtenue.
- À la production d'un rapport de certification signé par un entrepreneur détenant une licence appropriée (Loi sur le bâtiment, RLRQ, chapitre B-1.1), un architecte, un ingénieur ou un autre professionnel reconnu attestant de la conformité des travaux réalisés et des coûts, si applicable.
- Les coûts pour les services des professionnels sont des dépenses admissibles au projet.
- Pour le versement final, le dépôt du bilan des factures et une copie des factures du projet seront exigés.

Je confirme aussi que mon établissement était conforme aux exigences du Code de construction du Québec qui étaient applicables au moment de sa construction ou de ses transformations majeures.

Signature

Signature du demandeur ou de son représentant

Titre

Date (JJ-MM-AAAA)

Section 13

Liste de vérification des documents à joindre

Selon votre situation

- États financiers** des deux (2) dernières années les plus récents de l'organisme
- Demande** complète et signée par le représentant
- Résolution** du conseil d'administration, de direction ou du conseil de bande pour désigner un représentant, si applicable
- Plan final** qui a été approuvé par l'architecte en accessibilité de Kéroul, si applicable
- Deux soumissions** ventilées, une **estimation budgétaire** ventilée ou les documents **d'appel d'offres public**
- Autorisation** du propriétaire à la participation du locataire au PAET, si applicable
- Pour les établissements d'hébergement touristique, joindre l'**avis écrit indiquant le numéro d'enregistrement**
- S'il est requis, détenir le sceau [Accrédité Qualité-Sécurité d'Aventure Écotourisme Québec](#), avoir amorcé une démarche pour l'obtenir ou s'engager à entreprendre une telle démarche et joindre une **copie du document**.
- Pour les pourvoiries, s'être acquittées de toute obligation prévue par la [Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune](#) et ses règlements et joindre une **copie du permis de pourvoirie en règle**.

Au moment de déposer votre demande d'aide financière complète pour le comité d'analyse,
l'ensemble des documents requis devra être envoyé par courriel à : paet@keroul.qc.ca

Pour tout renseignement supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec nous au **514 252-3104**.

⚠ Les documents suivants doivent être fournis sur du papier avec en-tête ou logo de l'entreprise, à ajuster selon vos besoins

- Annexe 1 : Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration, de direction ou du conseil de bande
- Annexe 2 : Autorisation du propriétaire-participation du locataire

Annexe 1

(Papier avec en-tête ou logo de l'entreprise)

Extrait de procès-verbal

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration, de direction ou du conseil de bande de

Nom de l'entreprise

tenue à

[REDACTED]

le

[REDACTED] Date (JJ-MM-AAAA)

Ville ou municipalité

Il est résolu, sur proposition dûment appuyée :

d'autoriser

[REDACTED]

[REDACTED]

Prénom et nom

Titre

à compléter et signer tous les documents nécessaires à une demande d'aide financière (non-remboursable) dans le cadre du Programme d'accessibilité des établissements touristiques PAET.

Signature - Secrétaire de l'entreprise

Nom en caractères d'imprimerie

Annexe 2

(Papier avec en-tête ou logo de l'entreprise)

Autorisation du propriétaire - participation du locataire au PAET

Renseignements sur le ou la propriétaire de l'établissement

Nom de la personne physique ou morale

Adresse (N°, rue, municipalité, code postal)

Courriel

Téléphone

Poste

Autorisation pour une demande de participation au Programme d'accessibilité des établissements touristiques (PAET)

Nom de l'établissement qui fait la demande

Adresse (N°, rue, municipalité, code postal)

J'autorise le ou la locataire de cet établissement à faire une demande d'aide financière au Programme d'accessibilité des établissements touristiques en prévision de faire des améliorations au bâtiment pour avoir la cote accessible de Kéroul.

Signature du propriétaire ou du mandataire

Nom en caractères d'imprimerie

Date (JJ-MM-AAAA)